L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal, No 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 26 MARS 1883

Il a été construit, à New-York, en 1882, 2 527 maisons, qui ont coûté $44,793,186—$1,500,000 de plus qu'en 1881. Vingt édifices ont coûté chacun plus de $50,000; quatre-vingt-huit ont été payés de $50,000 à $20,000, et quatre-cent-soixante-dix-sept, moins de $20,000; vingt-cinq maisons servaient de bureaux à des maisons de commerces ont coûté à leurs propriétaires $1,403,64.—Prix de dix-sept églises, $562,000; prix de douze Théâtres, $4,197,75

Une amusante anecdote racontée par le Domino du " Gaulois : "

Emile Augier est grand amateur de bibelots.

Au temps de ses débuts, alors qu'il était riche d'espérances,—si brillamment réalisées,—mais très pauvre d'argent, il convoitait un coffre-fort dont l'exécution artistique l'avait séduit.

Un jour, il amène Jules Sandeau,—dont le crâne était déjà poli comme le granit,—chez le marchand de bric-à-brac, qui détenait l'objet en convoitise.

"Tenez-vous, ce coffre-fort ! dit l'auteur de "Gaëtan et Parchemins." Et tu veux l'acheter ?

—Mais bien envie, répond avec un sourire Emile Augier.

—Achetez un coffre fort, toi ! ..... C'est comme si, moi, je voulais acheter un peigne !

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 27 mars 1883.

Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin.....	54	12
Midi.....	70	19
3 P. M.....	70	20
6 P. M.....	67	19

Mardi, 27 mars 1883, 2 p.m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta.....	56	Louisville, Ky....	43
Augusta, Géo.....	66	Memphis, Tenn....	56
Corsicana, Tex.....	—	Mobile, Ala.....	65
Cairo, Ill.....	63	Montgomery, Ala..	61
Charleston, Tenn..	55	Nashville, Tenn..	51
Cincinnati, O.....	41	New Orleans, La..	67
Davenport, Iowa..	—	Norfolk, Va.....	52
Dubuque, Iowa....	38	Pittsburgh, Pa....	43
Galveston, Texas..	67	Savannah, Géo....	63
Helena.....	70	Shreveport, La....	68
Indianola.....	80	St-Louis, Mo.....	50
Keokuk, Iowa.....	32	St-Paul, Minn....	26
Key West, Fla.....	80	Vicksburg, Miss...	63
La Crosse, Wis.....	30	Wilmington, N.C..	54
Leavenworth, Kan..	38	Yankton, D. T....	34

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux et plus basses).

Augusta.....	13.00	Nashville, Tenn	10.67
Cairo, Ill.....	24.05	New Orleans*...	7.00
Cincinnati, O...	17.03	Omaha, Nebr....	4.06
Davenport, I....	—	Pittsburgh, Pa..	4.07
Dubuque, Iowa..	20.00	Shreveport, La..	6.00
Keokuk, Iowa....	8.05	St-Louis, Mo....	17.11
La Crosse, Wis..	6.00	St-Paul, Minn...	glace
Leavenworth, K	11.03	Vicksburg, Miss	41.06
Louisville, Ky..	8.04	Wilmington, N.C	3.06
Memphis, Tenn..	18.00	Yankton, D. T..	—

*Un pied au-dessus de la moyenne des hautes eaux de 1874.

M. HERMANN,
Private Signal Corps U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Michael Nealon à Mme Kate Callaghan Stevenot.

John Rebsa à Mlle Elizabeth Planchard.

Louis Pillet à Mlle Julia Clementine Young.

Jacob Gay à Mlle Barbara Secker.

Charles Weinel à Mme veuve Josephine Latour.

Naissances.

Mme George Miller, un garçon, 8 janv.

Mme Theodore Schmid, un garçon, 17 mars.

Mme E. Abele, un garçon, 19 février.

Mme W. H. Kelly, un garçon, 23 mars.

Mme F. Meissner, un gar'n, 20 mars.

Mme A. Mawenes, un garçon 23 mars.

Mme John Klaus, une fille, 4 mars.

Mme E. S. Boone une fille, 6 mars.

Mme Lorenzo di Napoli, une fille, 23 avril 82.

Mme T. Leone, une fille, 28 janvier.

Mme Hermann Mayer, un garçon, 14 mars.

Mme T. G. Balle, une fille, 13 oct. 1882.

Décès.

Frank Weberschlag, 47 ans, 320 rue St-Louis.

Albert Underwood, 50 ans, infirmerie Touro.

Willie Bowers, 6 ans, Gentilly.

Matha Johnson, 12 ans coin Roman et Ursulines.

Narcisse Moye, 28 ans, rue St-Philippe, près Lopez

Mary Weitzel, 40 ans, rue Robertson, près Conti.

Mme Mary Gellon, 47 ans, coin Love et Independance.

Mercedes Gaspard, 7 ans, 363 rue Bagatelle

Maria Rita Serpas, 8 ans, 172 rue St Ann.

Philip Davis, 4 ans, 344 rue Bienville.

Frank C. Slade, 3 ans, 248 rue Conti.

Joseph Weir, 4 ans, 522 rue Pauline.

Mme veuve Maria Thomas, 53 ans, 49 rue Dryades.

Mme T. B. Burns, coin Locust et Thalie.

Veuve Eugenia Julien C. Courtade, 70 ans, 23 rue Toledano.

Annie Johnson, 7 ans, Algier.

Louise Klang, 5 ans, 236 rue St Louis.

Herman Frederick Rabbeah, 4 ans, paroisse St Charles.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

J I Bishop, Weatville, Miss; Jas Colton, Tue; B Adamada, Ala; T H Matthews, Mountville, Ark; Wm Minor, Terrebenne; H C Howe, Marshall, Texas; E Scott, Enterprise, Miss; W W Shiels, La; T R Hall, St-Louis; Wm H Hill, T G James et femme, J B Schiehl, W C Bloom, Francis Swayze, Miss; David Brewer, Miss; W W Miller, F Fiess, Jackson, Miss; J Cochran et femme, Robt Gandy, New-York; Miss J F Anderson, Atchafalaya; T S Neal, Minden, La; W W Hanson, ville; M E Heppes, Natchez; W N W Irish, Carlyle, Ill; Wm D Monroe, Los Charles; W Warrick et femme, Glassboro, N J; G H Wright, Galveston; W M Bell, F B Schill, R Eetman, W J McCarty, Miss J E Kilpatrick, A H Wilson, J T Price, Hamberg, Ark; J. Defourmier, paroisse Jefferson.

Cour criminelle du district—

A la section A, [juge Roman.]—Jos. H. Hyland, accusé de port d'armes cachées, s'est déclaré innocent.

L'affidavit fait contre Austin Whittington ou Bittereup, pour obtention de marchandises sous de faux prétextes, a été mis hors de cour.

A la section B.—juge Luzenberg.—John Louis ou Hi Fong, accusé de vol, s'est déclaré innocent.

John Kelly et Charles Lynch sont accusés de voies de fait.

L'officier Rick Murphy, convaincu de blessures, a été condamné à un an de travaux forcés. La demande de mise de côté de la sentence ayant été repoussée.

Cour du recorder Ford.—Gus. Petersen, accusé de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle du district. Sur le chef d'ivresse, de bris de paix et de décharge d'armes dans les limites de la ville, il a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Ellen Jones, prévenue de vol, a dû fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

Thomas Bermingham, convaincu de n'avoir aucun moyen d'existence ; Molly Robinson, convaincue d'avoir enfreint l'ordonnance qui a trait aux prostituées —ont été condamnés à $25 d'amende ou trente jours de geôle ou police.

Cour du recorder Davey.—Coleman Wattington, accusé d'avoir blessé Kitty Smith, a été envoyé à la cour criminelle du district. Cautionnement de $250.

James McLain, prévenu de la possession d'un pot qu'on croit avoir été volé, a été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Adam Price a été envoyé à la cour criminelle de district, pour vols successifs. Sur le chef de bris de paix, il a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Denis Maher à Mme Mary Maher, 1re un terrain et batisses dans l'Ilet compris entre les rues Foucher, Delord, St-Joseph et Magazine, ayant 25 pieds de face à la rue Foucher sur 96 pieds de profondeur ; 2e deux terrains et batisses dans l'Ilet compris entre les rues St-Joseph, Carondelet, Delord et Magazine.....$2500

Johann Philip Kantz à Mlle Louise Keller, un terrain et batisses dans l'Ilet compris entre les rues Laural, Annonciation, Quatrième et Washington, ayant 29 pieds de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur.....$1050

Succession Aristide DeBlanc à Joseph Schemel, un terrain et batisses dans l'Ilet compris entre les rues Louise, Clouet, Charles et Royale, ayant 34 pieds de face à la rue Louise sur 129 pieds de profondeur.....$1,500

Louis Hecie à Louis Zehner, un terrain et batisses dans l'Ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, ayant 21 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds de profondeur $1000

Incendie—Hier soir, à neuf heures, un incendie a éclaté dans une maison haute en bois, Nos 30 et 32 de la rue Constance, appartenant à M. E. O. Urgin. La bâtisse a été fortement endommagée. Les dégâts sont de $400.

Les flammes se sont communiquées à la maison attenante, Nos 34 et 36 de la même rue, propriété de M. John Page. Les flammes ont été promptement éteintes. La perte est de $250.

On a tout lieu de croire que c'est la main criminelle d'un incendiaire, car les maisons n'étaient pas habitées.

Les fraudes électorales de novembre dernier—Le jugement de Gus. Bader Jr, William Lyons et J. B. Daigneau, (commissaires d'élection au poll du troisième precinct du quatrième ward,) accusés d'avoir ajouté, au "poll book", les noms de vingt-sept personnes qui n'ont pas voté à l'élection du 7 novembre dernier, a été repris, hier matin, à neuf heures, à la cour de circuit des Etats-Unis, juge Billings.

Voici les témoignages :

PETER GRAVOIS, greffier de la cour criminelle du district, a produit la boîte aux scrutins du poll du troisième precinct du quatrième ward. A la demande de l'avocat de district, il a compté les bulletins.

ROBERT SMITH, c, a été appelé.

M. Ellis n'est opposé à ce que le témoin donnât sa déposition. Il n'est heureux que ce ne soit pas le nom de figure pas dans l'acte d'accusation, que l'abréviation "Robt" dans "Pindictment," peut indiquer plusieurs autres noms. Il a constaté la due autorité sur ce point, mais le tribunal a repoussé l'objection.

La témoin, répondant à une question, a dit :

"Je n'ai pas voté à la dernière élection. J'ai mon papier d'enregistrement, le voici.

BAPTISTE BARRON, c.—Je n'ai pas voté à la dernière élection. L'élection a eu lieu le 7 novembre dernier. Voici mon papier d'enregistrement.

ALBERT WEBBER.—Je n'ai pas voté à la dernière élection. J'ai mon papier d'enregistrement.

(Le témoin l'a passé à l'avocat de district, qui l'a offert comme preuve.)

PHILIPPE SCOTT, c.—Je demeure au No 84 de la rue Robertson.

Je n'ai pas voté à la dernière élection. [Le certificat d'enregistrement du témoin a été offert comme preuve.]

ALFRED LEWIS, c.—Je demeure au No 66 de la rue Robertson.

Je n'ai pas voté à la dernière élection. Je n'ai pas mon papier d'enregistrement; je l'ai égaré.

ARSÈNE GILLE, c.—Je demeure au No 93 de la rue Galvez.

Je ne sais ni lire ni écrire. Je n'ai pas voté depuis trois ans. Voici mon certificat.

ELIAS WOLF.—Je n'ai pas voté à la dernière élection. Je ne me souviens pas de la dernière fois que j'ai voté. Je ne me souviens pas d'avoir voté à l'élection présidentielle de 1880.

JOHN ELMORE.—Je demeure au No 36 de la rue des Marais. Je n'ai pas voté.

JULES CATALOGNE.—Je demeure au No 77 de la rue Marais.

Je n'ai pas voté.

JOHN B. PELLEMIRE.—Je n'ai pas été au poll du troisième precinct le jour de l'élection.

N. S. MOODY.—Je suis enregistré. Je n'ai pas voté à la dernière élection. Je demeure au No 263 de la rue du Canal. J'ai vingt-un ans. Voici mon papier d'enregistrement.

H. D. MCCOWN.—Je demeure au No 253 de la rue du Canal. Voici mon certificat. Je n'ai pas voté à la dernière élection.

WM. MAYRONNE.—Je demeure au No 304 de la rue des Ursulines. J'ai mon papier d'enregistrement.

(Le témoin l'a passé à l'avocat de district.)

John Hennen, Jos. Ralpi, J. M. Hamilton, c., ont déclaré n'avoir pas voté.

TOBY HART.—Je demeure ici depuis trente ans. Je sais que, le jour de l'élection, Geo. A. Fosdick était malade. Il est mort depuis l'élection. J'ai voté à la dernière élection au poll du troisième precinct, du quatrième ward. Je connais les trois inculpés. M. Fosdick est mort le jour de Noël ; il demeurait à un demi tiet du poll.

P. H. MERRITT.—J'ai égaré mon papier d'enregistrement.

J'ai voté à la dernière élection.'

JOHN E. BOLAN—J'ai rempli les fonctions de "supervisor" des Etats-Unis, à la dernière élection, au poll du troisième precinct du quatrième ward, quoique je ne fusse pas celui qui avait été nommé à ce poste. Je connais Gus. Bader de vue. Les accusés étaient dans la chambre du poll. Je n'ai pas fait d'écritures ni reçu de bulletins. Je représentais le parti républicain.

Aucun vote n'a été mis dans la boîte à moins que la personne n'eût le droit de voter. Après que le vote congressionnel eût été compté, je suis sorti de la chambre. Je ne puis dire si les commissaires ont tenu un "tally sheet."

A. MAUBERRET—Je demeure au No 254 de la rue St-Louis.

Je suis enregistré ; j'ai voté à la dernière élection au poll du troisième precinct, du quatrième ward.

L'avocat de district a offert le certificat pour prouver la signature d'un des accusés sur le verso du papier d'enregistrement.

T. J. FORD.—Je suis enregistré.

J'ai égaré mon papier d'enregistrement depuis l'élection. Je l'ai cherché depuis le commencement de ce procès, mais n'ai pas pu le trouver. Je n'ayais aucune raison spéciale de le chercher. Je connais les inculpés intimement. Je suis resté au poll toute la journée; je ne sais pas l'heure à laquelle j'ai voté. Je demeure dans le ward depuis dix ans.

L. V. DUVORT, c.—Je suis enregistré. J'ai voté à la dernière élection. Voici mon papier d'enregistrement. Je ne sais pas qui a marqué "vote" sur le verso de mon papier. Je demeure à trois tiets du poll.

L. WEIMAN—Je suis enregistré. J'ai voté à la dernière élection; j'ai perdu mon papier d'enregistrement.

J. VIGNES—Je remplissais les fonctions de sous-marshal, à la dernière élection, au poll du troisième precinct, du quatrième ward. Je connais, de vue, les accusés. Je n'ai pas vu Gus Bader faire quoique ce soit. Wm. Lyons et Daigneau recevaient les votes. Je n'ai pas vu le "poll list" et ne l'ai pas signé.

JOHN BADER.—Je connais les accusés ; un d'eux est mon frère. Je remplissais les fonctions de "supervisor" des Etats-Unis et je représentais le parti démocrate. Je crois que le puis reconnaître la signature de mon frère. Je crois qu'on a tenu un "tally sheet" et qu'on l'a signé.

WM MILLER, c.—Je demeure au No 83 de la rue des Marais.

Je n'ai pas voté à la dernière élection. Je n'étais pas en ville.

F. X. BARBOT—Je suis commis en chef du préposé à l'enregistrement des électeurs de la paroisse d'Orléans.

(L'avocat de district lui a montré un document et le témoin lui a dit : C'est une copie exacte des certificats émis par le bureau d'enregistrement au poll du troisième precinct du quatrième ward. Je n'ai jamais vu un commis émettre un certificat sans administrer le serment ; je crois que tous ceux qui ont pris des certificats ont prêté un serment.)

A trois heures, la séance a été suspendue pour être reprise à six heures et demie.

Séance du soir.

P. T. ABADIE—Je suis sous-shérif des cours civiles. Le soir de l'élection j'ai reçu les livres du poll du troisième precinct du quatrième ward.

JOHN A. BERNHAN—Je connais les accusés. J'ai rempli les fonctions de sous-shérif à la dernière élection. Je suis arrivé au poll avant l'ouverture des portes ; j'y suis resté jusqu'à la fin. Les accusés ont rempli les fonctions de commissaires.

PETER GRAVOIS a été rappelé. J'ai constaté les bulletins dans la boîte. J'en ai trouvé 150 pour Hunt et 160 pour Janin.

F. X. BARBOT a été rappelé. Il n'y a pas eu de triplicates d'émis pour le poll du troisième precinct, du quatrième ward sans qu'il y eût un registre de tenu à ce sujet.

GUS MAUBERRET—Je suis enregistré. Je connais les inculpés. J'ai voté à la dernière élection. Je ne sais lequel des accusés a signé "voté" sur le verso de mon papier d'enregistrement. Je ne sais pas cet mon papier.

—TEMOINS DE LA DEFENSE—

ROBERT BREWSTER.—J'ai obtenu un duplicata d'enregistrement; c'est M. Butler, mon commis en chef, qui me l'a procuré.

M. Rouse a offert comme preuve la liste de commissaires nommés pour le troisième precinct, du quatrième ward.

PATRICK MEALEY.—J'ai perdu mon papier d'enregistrement, et on m'a dressé aux bureaux d'enregistrement, on m'a remis un duplicata. Je n'ai pas pris de serment.

M. Rouse a offert comme preuve sept certificats d'enregistrement, en blanc, pour prouver comme il est facile d'en obtenir.

M. Lemard a demandé aux jurés de les bien examiner et de voir la différence, s'il y en avait, avec les originaux.

M. Rouse.—J'ai reçu ces certificats de M. T. J Ford,

T. J. FORD—Je ne puis me souvenir de qui je tiens ces certificats. Je ne sais pas le nombre que j'ai eu. J'en avais une grande quantité. Je me les suis procurés pour m'en servir aux élections primaires.

La cour s'est alors ajournée, à ce matin, dix heures.

LE JUGEMENT DE OSCAR ET LAWSON GARIC, ACCUSÉS DU MEURTRE DE PATRICK J. O'BRIEN.

A LA SECTION A, (JUGE ROMAN) DE LA COUR CRIMINELLE DE DISTRICT.

Le jugement d'Oscar et de Lawson Garic, accusés du meurtre de Patrick J. O'Brien, blessé, le 2 décembre 1882, au salon d'huitres de Louis Sass, No 365 de la rue Decatur, a commencé, hier matin, à la section A, (juge Roman) de la cour criminelle de district.

M. Finney, l'avocat de district et M. Lionel Adams étaient chargés de la poursuite; MM. W. R. Whitaker, Lucien Marrero et Robert Dalton défendaient les prévenus.

A trois heures le juri a été formé. Le greffier a lu l'acte d'accusation puis on a procédé à l'audition des témoins.

LE DR Y. R. LEMONNIER—Je suis coroner de la paroisse d'Orléans.

Le 3 décembre dernier, j'ai pratiqué, à l'Hôpital de charité, l'autopsie du corps de Patrick J. O'Brien. J'ai constaté six blessures, dont trois faites par une arme à feu et trois pénétrantes. (Le docteur lea a décrites.)

La mort a été occasionnée par une hémorrhagie interne, résultat d'une blessure faite avec une arme à feu, au lobe inférieur du poumon gauche.

A trois heures et demie la séance est suspendue. Elle a été reprise à six heures et demie.

Séance du soir.

Bien avant l'heure fixée, la foule avait envahi les abords de la cour. L'auditoire était assez nombreux que le permettait l'espace réservé au public. Presque tous les sièges étaient pris.

A sept heures, le magistrat a pris son siège.

M. Adams a informé le tribunal qu'après que le troisième juré eût été accrementé le shérif a fait savoir que M. Goldstein, témoin important, était malade ; il était maintenant trop tard pour demander la remise de l'affaire à un autre jour ; il demandait donc au magistrat que si M. Goldstein ne pouvait se présenter aujourd'hui, les jurés se transportassent chez lui pour entendre son témoignage.

Le juge a répondu à l'avocat que tout ce qu'il était possible de faire pour obtenir le témoignage de M. Goldstein sera fait.

Les dépositions ont alors recommencé.

LOUIS SASS.—Je demeure au No 365 de la rue Decatur. Je tiens à cet endroit un salon d'huitres et un café. Le mercredi, 2 décembre 1882 j'étais chez moi. Lawsons Oscar et Lawson Garic. Ils étaient chez moi entre six et sept heures du soir. Je connaissais Patrick J. O'Brien; il était sous-shérif à la section B, (juge Luxenberg) de la cour criminelle de district. O'Brien est mort.

Le samedi 2 décembre 1882, entre huit et neuf heures du soir, les Garic et un nommé Gros sont entrés dans mon établissement; ils ont demandé des huitres. Après les avoir mangées, ils se préparaient à me payer, lorsque Pat. J. O'Brien et Mike Berry sont entrés.

Pat s'est approché de Lawson Garic qui lui tournait le dos et l'a frappé sur le chapeau ; Lawson s'est retourné et s'est écrié, "Que faites-vous ?" Oscar a pris la parole en français et a dit à son frère de frapper O'Brien sur la bouche.

Lawson lui a répondu: "C'est O'Brien, notre ami." Là-dessus, O'Brien, s'adressant à Oscar, lui a dit : "Frapper qui sur la bouche ? immédiatement l'un d'eux a frappé Lawson, puis ils se sont pris à bras le corps. Je me suis élancé avec Berry pour les séparer; les hommes, en luttant, se sont trouvés sur le trottoir. En sortant, ils se sont heurtés contre une porte qui, en se fermant, a frappé le gazomètre et la gaz s'est éteint.

A ce fois sur le trottoir, les Garic sont partis. Pendant ce temps, je rallumais le gaz, car une dame et un monsieur étaient dans mon établissement. A peine le gaz fût-il allumé, que Berry et O'Brien sont entrés. Je suis sorti un instant quand je suis revenu O'Brien et Berry avaient disparu. Une heure plus tard, Pat est revenu ; il était accompagné de plusieurs jeunes gens qu'il venait de rencontrer et qu'il avait invités à boire avec lui.

Après avoir bu, les jeunes gens sont sortis. Pat a dit dans une chambre où soupaient M. Kelly et sa femme et a pris un verre avec eux. Ils avaient fini et se préparaient à sortir, quand les frères Garic sont entrés; il était alors de dix à onze heures du soir. Oscar Garic s'est écrié : Donnez-nous des huîtres. Pat s'est approché de lui et lui a dit : "Vous n'aurez rien pour ce me frapper bien."

J'ignore si Pat a frappé Oscar ou si Oscar a frappé Pat. Le seule chose que je sache, c'est que j'ai vu Oscar tirer un pistolet de sa poche et faire feu sur Pat.

Les hommes sont alors sur le trottoir et j'ai couru derrière mon comptoir. Je suis ensuite allé sur le trottoir où j'ai vu O'Brien couché à travers le ruisseau, la tête et les épaules sur le trottoir; Oscar tirait sur lui et son frère Lawson était baissé vers O'Brien ; je ne sais ce qu'il faisait.

Les Garic sont partis; Pat s'est relevé et est entré dans le café en courant; je me suis élancé dans une des chambres pour m'y cacher. Pat m'a suivi et m'a dit : "Pour Dieu Louis, donnez moi une arme ; ils m'ont tué!" Je lui ai répondu que je n'en avais pas ; il est alors sorti de me laisser sortir de la chambre. La foule est alors entrée dans l'établissement.

Je crois que Mike Berry était un des premiers que j'ai vus. Pat lui a dit : "Mike, ils m'ont tué!" Mon barkeeper m'a remis un revolver ; j'ai examiné ; une pinçu canons étaient déchargés. Pat était ivre. J'ai vu et entendu la première et la dernière détonation.

L'affaire ne pouvant être terminée hier soir, les avocats ont consenti à excuser le témoin de la défense; en conséquence, ils ont été déchargés jusqu'à ce matin, dix heures.

JOHN SHELLY—Je demeure rue des Remparts, près Union.

J'étais dans le salon d'huitres de M. Sass lorsqu'O'Brien a été blessé. C'est Oscar Garic qui a fait feu. O'Brien n'a pas fait un mouvement vers moi; j'ai vu quand il est tombé sur le trottoir. Je crois qu'il y a eu trois ou quatre détonations. J'étais à côté d'O'Brien lorsqu'il est tombé.

Il n'y a pas eu de coups tirés après qu'O'Brien est tombé. Le premier coup de feu a été tiré dans l'établissement; le deuxième près de la porte, le troisième sur le trottoir.

RAPHAEL ESCAMILLA.—Le 2 décembre dernier, j'étais barkeeper chez M. Sass. Je connaissais Pat O'Brien de vue. Je connais les accusés, je les ai vus dans l'établissement de M. Sass; ils y sont entrés entre sept et huit heures du soir; ils ont mangé des huîtres. O'Brien a frappé Lawson sur son chapeau. O'Brien était dans l'établissement lorsque les Garic y sont entrés la seconde fois.

A la seconde visite, Oscar Garic a dit à O'Brien qu'il n'avait pas le droit d'insulter son frère. O'Brien n'avait rien montré les mains. Je n'ai pas vu Oscar tirer un pistolet de sa poche. O'Brien a poussé l'un des frères contre l'autre. J'ai entendu cinq détonations. J'ai témoigné devant le coroner. D'un bout à l'autre de la rixe, O'Brien ne s'est servi que de ses mains. Les trois hommes se battaient. Lorsque je suis arrivé sur le trottoir j'ai vu Oscar Garic et O'Brien couchés sur le trottoir.

Lorsqu'O'Brien et Oscar se tenaient à bras le corps, Lawson s'était approché d'eux et d'O'Brien. J'ai vu O'Brien entrer dans le salon ; il a dit : "Pour Dieu, Louis, donnez-moi une arme ; ils m'ont tué!" O'Brien est entré seul dans l'établissement. Il n'était pas contenu par deux individus. Je ne me souviens pas d'avoir vu Mike Berry dans l'établissement. Oscar Garic a tiré son pistolet de sa poche près de seuil de la porte.

Je ne l'ai pas vu tirer son arme de sa poche, mais j'ai entendu la détonation. Je ne connais pas le nom du greffier du recorder. Je n'ai pas vu de la main droite d'Oscar Garic était lorsqu'il a dit à O'Brien qu'il n'avait pas le droit d'insulter son frère. J'ai ramassé, sur le plancher un revolver que j'ai remis à M. Sass.

(On a montré au témoin un revolver et il a dit :) Je crois que c'est l'arme que j'ai ramassée.

A onze heures et quart, la cour s'est ajournée à ce matin, dix heures et demie.

Le jari se compose de MM.

Urbain Lacoussini,	Meyer Gradwohl,
James J. Lange,	Isaac B Ellis,
Horace Davezac,	Vidal Pelayo,
Augusto Anglade,	Felix Schmidt,
Joe Pia,	Geo Wells,
Chas Scheeneck,	Hippolyte Begue.

Un voleur.—Hier matin, à quatre heures, M. Albert Schaeffer, jardinier, demeurant sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Sterlits et Dipsopthème, a été réveillé par un bruit dans son jardin. Il s'est levé et s'est rendu sur l'arrière. S'armant d'un fusil, il l'a déchargé sur l'inconnu, qui a été atteint et s'est enfui en courant vers la machine à desphlegmer de l'Avenue Dublin.

Pour éviter qu'on l'arrêtât, le nègre s'est jeté dans le canal et s'est noyé.

Les personnes qui le pourraient sont parvenues à trouver ces engèvre, qu'on a retiré de l'eau.

On a reconnu le corps. C'est celui de John Williams, vieillard, demeurant au camp Farrpot.

M. Schaeffer s'est rendu à la station de police de Carrollton, et il y est constitué prisonnier.

Séance spéciale du Bureau de Santé.—Présents :

les Drs Joseph Jones, Formento, Yon Gohren, Kells, MM. Marks et Bosworth.

Le président du comité de confidence, M. Bosworth, qui a convoqué la réunion, a expliqué qu'il s'agissait de prendre une décision sur une communication reçue de plusieurs sociétés médicales de cette ville, relativement au Conseil Sanitaire de la Vallée du Mississippi, lequel va se réunir à Jackson, Mississippi, en avril.

Le président du comité de confidence a reçu une communication qui lui demande de nommer immédiatement un comité pour conférer avec les différentes sociétés médicales en question. Elles demandent au Bureau de santé de nommer immédiatement un comité pour conférer avec les comités ci-dessus ainsi qu'avec un comité nommé ou à nommer par l'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nouvelle-Orléans afin de discuter les différents sujets qui doivent être traités par le Bureau de Santé de la Vallée, à partir du 3 avril, jour de la réunion à Jackson.

Il est de toute nécessité, dit la communication, que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans coopère cordialement avec les organisations sanitaires afin d'écarter tous les obstacles qui s'opposeraient au compromis que va adopter le comité de la Vallée, lors de sa réunion en avril prochain.

Dans la lutte qui va s'ouvrir en vue d'assurer la santé publique, l'harmonie est nécessaire pour assurer la victoire. D'importantes questions vont être traitées par le conseil de la Vallée du Mississipi, sur les conditions sanitaires de cette vallée. Il voudrait que les mesures prises pour protéger la santé publique fussent parfaites contre tout danger en ce qui concerne les communications commerciales.

C'est par cette action commun seule que seront évités les conflits qui peuvent surgir durant l'été qui s'approche, entre les différentes quarantaines locales qui vont s'établir à cette époque.

Le comité de la Vallée demande donc au Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans d'agir immédiatement, et de l'en avertir sans perdre de temps.

Signé : J. A. Davidson, Dr médecin, président de la St. Louis médicale d'Etat ; D. C. Holliday, Dr médecin, président de l'association médicale et chirurgicale de la Nile-Orléans ; C. J. Bickman, Dr médecin, président de la société médicale de la paroisse d'Orléans.

Les résolutions suivantes ont été présentées :

L'invitation est acceptée et un comité de conférence sera nommé pour se consulter avec les comités de ces organisations.

Le docteur Formento a lu un travail important sur la petite vérole. La publication en sera lien dans le rapport annuel.

Le Dr Jones a soumis la correspondance qu'il a eue avec le gouvernement de Washington relativement au transfert de la Station de Quarantaine des Rigolets du Fort Pike à l'ancien phare situé au pont des Rigolets. Il a reçu l'autorisation de faire un contrat pour la réparation de la Station.

Il a également une lettre du Dr J. H. P. Wise, médecin de la quarantaine de la station de l'Atchafalaya, relativement à l'état de ruine de cette station. Il a été également autorisé à faire les réparations nécessaires.

Le comité médicale d'Etat se réunira à Shreveport le 3 avril. Le Président a nommé les délégués suivants pour y assister : Drs Formento, Von Gohren, Kells, Pratt et Fagot.

Conseil de Ville.—Le Conseil de Ville a siégé, hier soir, sous la présidence du maire.

Le maire a soumis le rapport du trésorier pour la semaine dernière ; le rapport du commissaire du département de police, pour les mois de janvier, février et mars, le compte de Dr Hays pour l'enterrement d'un individu pendant le mois de février, une lettre de M. Joseph Hels, demandant à bâtir un marché dans la rue Mandeville, entre les rues Chartres et Decatur; le procès du "New Orleans City Railroad Company" contre le droit d'accorder au "Crescent City Railroad Company" le droit de passage dans certaines rues; une lettre de la Compagnie de Carrollton qui soumet une ordonnance accordant à la Compagnie le privilége de construire une plateforme sur la levée, à Carrollton, entre les Avenues Madison et Canal; une lettre du "New Orleans Pacific Railroad Company" disant que l'ancien Conseil a invité le public à faire des soumissions pour la construction d'un chemin de fer dans les rues de Chartres, Champs Elysées et Peters, St-Louis, Decatur, &c.; que la cie compagnie a offert une somme de $50,000, pour le droit de faire ce qui est été faite, le Conseil n'en a pas pris connaissance et qu'aucun il n'a été fait aucune disposition du privilège. La lettre se termine en disant que la compagnie fait la même offre de payer $50,000 comptant en de dépenses n'excédant dans des auditions publiques, le privilège devant durer vingt-cinq ans.

Une lettre de la compagnie "Crescent City" a soumis une ordonnance pour obtenir le droit de passage dans les rues Gaiennie, Camp, Chartres, etc.—Toutes ces propositions ont été référées à leurs comités respectifs.

Le contrôleur, dans une lettre, a exposé au Conseil les travaux qu'il y avait à faire dans son département et qu'ils ne pouvaient être accomplis faute de comptes. Il a demandé qu'un comité fut nommé pour examiner si sa déclaration était exacte.

Le même officier a annoncé au Conseil qu'il a fourni M. H. M. Fortier commis, en remplacement de M. Robert Smith, renvoyé.

Le commissaire du département des travaux publics a soumis un état détaillé des travaux faits par lui à la levée du cinquième district, depuis le 17 février jusqu'à cette date.

Il a parlé également des dégâts causés par le dernier coup de vent ; il a demandé si on y pourvoirait ou si celles ci seront $1000, faisant faites de suite ; il a appelé l'attention des membres sur la perte actuelle du fleuve, et demandé que l'on prit des mesures pour prévenir les dangers qui menaçaient.

Une lettre du Dr C. H. Tebault appelant l'attention sur l'inoculation modifiée et demandant la nomination d'un comité de médecins pour assister aux expériences sur un des plus intéressants à son bureau aujourd'hui—arrondi—à une heure de l'après-midi ; une lettre des Drs J. C. Beard et T. S. Dabney qui offrent de tenir un hôpital de variolés à un endroit que désignera le Conseil, et de soigner les personnes atteintes de cette maladie, à raison de $2,50 par personne ; ces lettres ont été référées à leurs comités respectifs.

Une ordonnance qui interdit les cortèges aux enterrements de personnes mortes de maladie infectieuses, a été référée au comité de santé, afin de s'entendre à ce sujet avec les membres du bureau de santé.

La résolution, que a trait aux réparations de la geôle du septième district, a été renvoyée au comité de police.

L'ordonnance qui autorise le contrôleur à nommer deux commis en plus a été rejetée par un vote de 15 contre 13.

La considération de la résolution qui a trait au pavage de la rue St Charles a été remise à la semaine prochaine.

Une ordonnance qui amende une ordonnance donnant le droit d'extension à la ligne Pontchartrain Chemin de fer "New Orleans City" a été adoptée.

Une ordonnance qui accorde à Mme McCue, le privilège de bâtir une maison en bois au coin des rues Race et St Thomas, à la place de celle qui a été détruite par le récent incendie a été rejetée après une très longue discussion.

Une ordonnance qui autorise le pavage de la rue St-Charles, du Tivoli Circle à Carrollton, en "sheet asphalt", a occasionné une discussion qui a duré une heure. La considération de cette question a été remise à huitaine et l'ordonnance renvoyée au comité des rues et dessèchements.

Le maire et un comité sont autorisés à choisir un endroit convenable pour y bâtir un hôpital de variolés et un cimetière, pourvu que le coût n'en dépasse pas $25,000.

Une résolution qui autorise l'avocat de ville à faire exécuter les jugements contre les délinquants pour les taxes de 1880, 1881, et 1882, a été référée.

M. Barthe a présenté une résolution qui autorise le maire à nommer un comité de cinq membres pour conférer avec les membres du bureau de santé et ceux de l'association sanitaire, dans le but de trouver un moyen d'empêcher la propagation de la petite vérole.

Le conseil s'est alors ajourné à mardi prochain.

Paragraphes.—Des voleurs se sont introduits, le 20 du courant, dans le magasin de M. C. Terassioli, à Jackson, Mississippi, et y ont enlevé plusieurs objets ; un d'eux a été arrêté et a donné les noms de ses complices. Le lendemain, le capitaine Rowley, chef de la police de cette ville, a reçu, du chef de la police de Jackson, une dépêche demandant d'arrêter Miles Bird, un des voleurs. M. Rowley a chargé MM. Pecora et Fruthaler, membres de la police secrète, du soin de découvrir Bird. Lundi soir, vers dix heures, ils l'ont fait prisonnier au coin des rues Tchoupitoulas et Toledano. Afin de le retenir en attendant que les autorités de Jackson le fassent réclamer, les agents se sont présentés, hier matin, devant le recorder Davey et ont formulé une plainte contre lui; l'accusent de s'être évadé du Mississippi après y avoir commis un vol. Bird est de la Nouvelle-Orléans et a souvent été arrêté pour vol.

—Samuel Mitchell, c, que S. E. Mor